



Évreux, le 14 janvier 2016

Déviations Sud-Ouest d'Évreux Comité de suivi de la mise en œuvre des engagements de l'État

Judi 14 janvier 2016 – Préfecture de l'Eure

Le préfet communique

J'ai présidé ce jour la deuxième réunion du comité de suivi des engagements de l'État, après sa réunion d'installation en décembre 2014.

En 2015, le chantier a connu des étapes importantes, et notamment la mise en place du pont ferroviaire le dimanche 5 avril, étape spectaculaire qui a réuni beaucoup de partenaires du projet, mais aussi beaucoup de citoyens ébroiciens satisfaits de voir ce projet attendu connaître un avancement concret.

Cette opération routière reste en effet très attendue par les partenaires locaux. C'est un projet important pour l'agglomération, pour la qualité de vie de ses habitants, et pour faciliter son développement économique. Il est donc essentiel qu'elle puisse progresser.

De nombreuses mesures sont mises en œuvre pour assurer la conduite de chantier dans le plus grand respect du cadre et de la qualité de vie de la population, du patrimoine et du milieu naturel et paysager.

Les services de l'Etat qui portent cette opération, en maîtrise d'ouvrage comme en maîtrise d'œuvre, mais aussi ceux qui en assurent le contrôle, sont parfaitement conscients de ces enjeux multiples et de l'attention permanente qu'il convient de porter à ce chantier.

Je souligne le professionnalisme et le sérieux dont ils font preuve dans la conduite de cette opération complexe, qui a également connu en 2015 des aléas comme il en existe toujours sur les chantiers de travaux publics, et face auxquels il a fallu savoir s'adapter.

Je remercie également les partenaires de l'opération et notamment les collectivités locales qui assurent le cofinancement de l'opération, mais également son accompagnement sur le terrain. Je me félicite à ce titre du dialogue constructif qui s'est noué depuis maintenant plusieurs années pour faire progresser cette opération dans les meilleures conditions.

Un recours est pendant devant le tribunal administratif de Rouen. Si le jugement annule les arrêtés d'autorisation pris en 2013 et 2014, les travaux sont susceptibles d'être stoppés. Si une telle décision intervenait, l'examen des recours juridiques sera immédiatement conduit mais ce ne sera pas une bonne nouvelle pour un chantier aux enjeux économiques majeurs qui est conduit de façon remarquable s'agissant des mesures de préventions et de précautions environnementales (cette conduite remarquable des travaux a d'ailleurs été unanimement reconnue par les membres du comité de suivi des engagements de l'Etat, y compris "Eure Nature Environnement" invité et présent).

René Bidal

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35